



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'une bibliothèque et d'une salle communale à Dieudonne

Maître d'ouvrage : commune de Dieudonne

Déclaration d'utilité publique

Le public est informé que, par arrêté préfectoral en date du 22 mai 2017, le préfet de l'Oise a, en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déclaré d'utilité publique les travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de création d'une bibliothèque et d'une salle communale, situé sur le territoire de la commune de Dieudonne.

L'acquisition des terrains en vue de la réalisation de ce projet est autorisée, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'arrêté susvisé.

Pour le Préfet et par délégation,
l'Attaché, chef de bureau

Loïc DONNEZ

